



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 2 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 26 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : NOËL Pierre

2026-042 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION L2122-22

Rapporteur : RENAUDIE Hania

VU la délibération n° 2026/22 du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations susmentionnées ;

CONSIDÉRANT que le Maire doit à rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées ;

Le conseil prend acte.

Fait et délibéré le 2 avril 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Pierre NOËL, 3ème adjoint au Maire